

COMMUNION ECCLÉSIALE DU LEUENBERG
DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SUR
LA DOCTRINE ET LA PRATIQUE DU BAPTÊME
VIENNE – 9 MAI 1994

L'assemblée générale fait sienne les conclusions proposées par les dialogues de la communion du Leuenberg concernant « la doctrine et la pratique du baptême » dans leur version du 9 mai 1994. Elle prie les Églises de la communion ecclésiale du Leuenberg de recevoir ces conclusions.

La Concorde de Leuenberg (C.L.) formule ainsi la compréhension commune du baptême:

13 « L'Évangile nous est fondamentalement attesté par la parole des apôtres et des prophètes dans les saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments. L'Église est chargée de transmettre cet Évangile par la parole orale dans la prédication, et par l'exhortation individuelle, par le baptême et la Cène. Dans la prédication, le baptême et la cène, Jésus-Christ est présent par le Saint-Esprit. La justification en Christ est ainsi accordée à l'homme et le Seigneur assemble ainsi son Église. Il y agit par de multiples ministères et services et par le témoignage de tous les membres de son Église. »

14 a) Le baptême

« Le baptême est administré avec de l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Dans le baptême, Jésus-Christ accueille l'homme dans l'esclavage du péché et de la mort, il l'introduit de façon irrévocable dans la communion de son salut, afin qu'il devienne une nouvelle créature. Il l'appelle, par la force du Saint-Esprit, à s'agréger à son Église, à vivre dans la foi, à se convertir et à le suivre chaque jour. »

Sur la base de cette compréhension commune et de l'engagement des Églises à poursuivre des entretiens doctrinaux (C.L. 37), le groupe régional Europe du Sud a abordé les questions relatives au baptême et à sa pratique.

De 1984 à 1986, le groupe Europe du Sud s'est réuni trois fois à Gallneukirchen (Autriche) autour du thème : « Le baptême dans la théologie de la Réforme et les problèmes liés à sa pratique aujourd'hui ». Des questions de fond concernant la compréhension actuelle du baptême et les diverses pratiques des Églises dans leurs contextes respectifs y ont été abordées. Les réflexions ont aussi tenu compte des résultats des dialogues bilatéraux et multilatéraux en particulier le document de Lima 1982 : « Baptême-Eucharistie-Ministère ».

Le présent texte a repris les résultats du travail fourni par le groupe régional Europe du Sud le 6 février 1988 à Gallneukirchen (Autriche). Il les a révisés conformément aux suggestions proposées par le groupe de travail 5 lors de l'Assemblée Générale de Strasbourg (du 18 au 23 mars 1987) et en tenant compte des remarques faites par les Églises (1988-1992). La version définitive a été établie par le Comité Exécutif le

28.10.1993. Les entretiens doctrinaux ont abouti au consensus suivant, tant en ce qui concerne la réflexion théologique que la pratique de nos Églises :

I. LA SIGNIFICATION DU BAPTÊME

1. Le baptême comme don de Dieu

Le baptême administré avec de l'eau, au nom du Dieu trinitaire a son fondement dans l'œuvre de réconciliation opérée par Dieu en Jésus-Christ. Dans le baptême, chacun est mis au bénéfice de l'événement de la réconciliation accomplie en Jésus-Christ et le reçoit personnellement. Par la puissance de l'Esprit-Saint, le baptême est le signe agissant de l'attention de Dieu pour l'homme et de l'acceptation de l'homme par Dieu.

Par son Saint-Esprit, Dieu éveille les baptisés à la foi, les maintient dans la foi et les introduit dans la communauté. Le baptême, administré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit est l'appel de Dieu à faire partie de son peuple. Il est incorporation au corps du Christ.

Dans le baptême, Dieu nous promet et nous accorde le pardon des péchés, la libération de l'impiété et de la déchéance dans le péché et la nouvelle naissance comme possibilité d'une vie renouvelée. Jésus-Christ place le baptisé dans la réalité du royaume de Dieu qui est et qui vient. Dans la foi, le baptisé fait l'expérience de ce changement d'autorité qui le libère. Il y adhère. Cette foi sera vécue dans un processus de conversion constante et dans l'obéissance à Jésus-Christ.

2. Le baptême comme acte irrévocable et unique

L'œuvre de salut de Dieu opérée dans la mort et la résurrection de Jésus a eu lieu pour nous une fois pour toutes. Le baptême est le signe valable du commencement d'une vie nouvelle. Par lui, nous sommes reçus irrévocablement dans la communauté salvatrice de Dieu. Le baptême est pour cette raison un acte non renouvelable. Dans ce baptême reçu une fois pour toutes, nous croyons et reconnaissons la promesse de la fidélité du Dieu trinitaire, qui nous est donnée pour toute notre vie. Nous pouvons constamment nous y référer et y placer toujours à nouveau notre confiance.

3. Le baptême comme commencement du chemin avec Jésus-Christ

Le baptême est un acte dont la finalité est la foi. Celle-ci est à la fois don de Dieu et réponse humaine. Dans la foi, l'homme répond au don de Dieu par l'action de grâce, la joie et l'obéissance. Le oui inconditionnel de Dieu à l'homme dans le signe visible du baptême a pour visée la confession de foi du baptisé, c'est-à-dire sa libre adhésion.

M. Luther, « *De Captivitate Babylonica Ecclesiae* » : « N'importe qui comprend en effet que ces deux choses sont (dans le sacrement) nécessaires l'une à l'autre : la promesse et la foi. Car sans promesse rien ne saurait être cru, mais la promesse est inutile sans la foi. » (cf. *MLO* 2, 188)

Jean Calvin : « Ce qui est principal au Baptême, c'est que nous le devons prendre avec ceste promesse, que tous ceux qui auront creu et seront baptizez, auront salut (Marc 16,16) ... Et si la foy nous défaut, le Baptême nous sera en tesmoignage d'ingratitude pour nous accuser devant Dieu ... » (cf. J. Calvin, *Institution* IV 14,1; 15,13)

Le salut promis personnellement dans le baptême inaugure l'histoire du baptisé avec Jésus-Christ. Dans cette histoire, le baptisé est placé dans l'acceptation et dans la

promesse du Dieu qui l'a appelé par son nom et qui demeure avec lui. Simultanément le baptême est le fondement d'un processus d'enracinement dans la communion des croyants, un processus qui dure toute la vie.

L'Église baptise sur la base du commandement et de la promesse de son Seigneur. Elle est communion de croyants baptisée et baptisant. En baptisant, l'Église s'engage à accompagner les baptisés sur le chemin de leur foi par la prière, la pastorale et l'enseignement. Cette intégration dans la communauté et cet accompagnement par la communauté des croyants encouragent le baptisé à se reconnaître comme un membre du corps du Christ et à en rendre témoignage.

4. Le baptême comme appel à la suivance (Nachfolge)

L'action de Dieu dans l'acte du baptême englobe deux aspects : la justification et le renouvellement de notre vie. Ainsi le baptême est le début et la base du processus de sanctification qui dure toute la vie. La parole de Dieu est offerte au baptisé et pose ses exigences. Ainsi le baptême doit, par la force du Saint-Esprit, engendrer une suivance qui devient visible dans le témoignage et le service.

Le baptême a des conséquences éthiques. Il ne concerne pas seulement la sanctification personnelle, mais il appelle les chrétiens, en tant que communauté de salut des baptisés, à assumer ensemble leur responsabilité pour le monde, par-delà toutes les barrières séparatrices. Le baptême exige de nous l'engagement de chercher à réaliser la volonté de Dieu dans tous les domaines de la vie. Il nous rend capables et prêts pour ce service de l'amour qui s'adresse à l'homme dans ses détresses et qui essaie d'en surmonter les causes. Dans notre contexte actuel, il faut plus particulièrement insister sur les efforts en faveur de la justice et de la paix dans le monde.

5. Le baptême comme chemin du salut qui nous est proposé

Dans la mort et la résurrection de Jésus, Dieu a brisé le pouvoir du péché et du mal et nous a ouvert à une vie nouvelle par le don de sa justice et la promesse de la nouvelle création. Dieu nous offre le salut dans la prédication de sa parole, le baptême et la Sainte-Cène. Si nous parlons de la nécessité du baptême pour le salut, c'est parce que nous considérons que Dieu a voulu rencontrer les hommes, les guérir de leurs détresses et les libérer du pouvoir du mal par ces moyens : l'annonce de sa parole, le baptême et la Sainte-Cène. Il n'est pas exclu pour autant que Dieu connaisse aussi d'autres chemins pour aller à la rencontre de l'homme, sa liberté aimante étant sans limites. Nous devons cependant nous tenir aux moyens par lesquels Dieu lui-même s'est engagé dans l'Évangile et qu'il nous propose.

II. BAPTÊME D'ENFANTS ET BAPTÊME D'ADULTES

Le baptême missionnaire est le modèle de base du discours baptismal néotestamentaire. Nos Églises pratiquent habituellement le baptême des enfants (y compris des nourrissons). Notre connaissance théologique actuelle montre l'égale valeur du baptême qu'il s'agisse du baptême d'un enfant ou de celui d'un adulte. Le baptême des enfants insiste sur le caractère prévenant de la grâce précédant la foi (*sola gratia*). Le baptême des adultes met davantage l'accent sur la connexion étroite entre le « *sola gratia* » et le « *sola fide* ». Les deux formes du baptême présupposent l'annonce de la parole de Dieu et la disposition du baptisé de se mettre durant toute sa vie à son écoute. Dans nos sociétés

de plus en plus sécularisées on tend à accentuer le caractère confessant et du baptême des enfants et de celui des adultes.

Parmi les raisons invoquées en faveur du pédo-baptême on peut citer :

- L'œuvre salutaire et prévenante de Dieu, dont le baptême est le signe visible
- Le souhait des parents qui désirent faire admettre leur enfant dans l'alliance de Dieu avec son peuple et le placer ainsi sous la seigneurie du Christ
- Le lien avec une histoire de la foi que Dieu fait débiter par le baptême
- La foi comme don du Saint-Esprit, indépendamment de l'âge du baptisé.

On peut invoquer les raisons suivantes en faveur du baptême d'adultes :

- Lors du baptême, l'adulte confesse personnellement la foi que Dieu veut susciter par ce baptême
- Vivre consciemment son baptême peut avoir une signification plus fortifiante et plus engageante, tant pour le baptisé que pour la communauté toute entière.

Quoiqu'il en soit, la promesse de la grâce de Dieu précède toujours la réponse humaine. Dans la confiance en la validité de cette promesse, nos Églises ont l'habitude de pratiquer le baptême des enfants. Cette pratique prend au sérieux la volonté justifiée des Églises et des familles de savoir que leurs enfants sont introduits avec confiance dans la communion protectrice de Dieu dès le commencement de leur vie. Cette pratique demande cependant que l'on tienne compte de la relation entre la foi et le baptême par une prise de conscience plus intense de notre responsabilité baptismale.

Dans la situation actuelle, où le baptême d'enfants relève de moins en moins de l'évidence, on redécouvre la dimension missionnaire du baptême d'adulte. Les paroisses devraient lui porter une attention nouvelle.

III. LE BAPTÊME : LES NOTIONS DE MEMBRE D'ÉGLISE ET D'APOSTOLAT

1. Dans le baptême « Jésus-Christ accueille l'homme dans l'esclavage du péché et de la mort, il l'introduit de façon irrévocable dans la communion de son salut » (C.L. 14). Ainsi, le baptême incorpore le baptisé dans la communion des croyants (*congregatio sanctorum et vere credentium*). Il est le fondement et le sceau de l'appartenance à l'Église universelle et apostolique (*ecclesia catholica et apostolica*). Cette appartenance se concrétise dans le fait que le baptisé devient membre d'une communauté ou d'une Église (*ecclesia particularis*). « Notre baptême commun est ainsi un lien fondamental d'unité » (Eph. 4,3-6) et par conséquent « un appel aux Églises pour qu'elles surmontent leurs divisions et manifestent visiblement leur communion » (Lima-Baptême N°6).

2. Baptême et apostolat

L'Église vit de la présence créatrice et salutaire du Saint-Esprit, dans laquelle Jésus-Christ se donne toujours à nouveau comme le Seigneur de sa communauté par l'annonce de la Parole, le Baptême et la Sainte-Cène. Il rassemble ainsi son Église, la protège et la maintient. C'est pourquoi l'Église est appelée et envoyée comme le « Peuple de Dieu » pour témoigner de l'Évangile à tous les hommes en paroles et en actes et pour les inviter à s'ouvrir à l'avènement du règne de Dieu et à devenir membres du corps du Christ. Le baptême est l'acte qui fonde la participation à la mission de l'Église (*apostolat*). Chaque membre du corps du Christ y reçoit l'appel et l'aptitude à rendre témoignage de sa foi et

à transmettre l'Évangile à tout le monde. Pour remplir cette mission, le Saint-Esprit se sert des dons divers de chacun et offre des charismes particuliers. Tous ces charismes et ces talents sont intégrés les uns aux autres par le Saint-Esprit et doivent être au service de l'unique mission de réconciliation. (cf. 2 Cor. 5,18 f)

3. Baptême et sacerdoce universel

La notion du « sacerdoce universel » a son fondement dans le baptême :

« ... Tous les chrétiens appartiennent vraiment à l'état ecclésiastique (c'est-à-dire spirituel), ... car ce sont le baptême, l'Évangile et la foi qui seuls forment l'état ecclésiastique et le peuple chrétien ... En conséquence nous sommes absolument tous consacrés prêtres par le baptême, comme le dit Saint Pierre (cf. 1 P. 2,9) : "Vous êtes un sacerdoce royal et une royauté sacerdotale." » (M. Luther, « A la noblesse chrétienne... » *MLO* 2, 85 cf. aussi p.248 s.)

Ce sacerdoce de tous les baptisés rend tous les membres responsables de la mission de l'Église. La mission confiée au ministère ordonné de proclamer constamment et publiquement la Parole et d'administrer les sacrements ne dispense pas la communauté de la responsabilité confiée par le sacerdoce universel à chaque baptisé. Au contraire, il faut que la responsabilité de témoigner et de servir par l'annonce de la Parole, la pastorale et la diaconie, soit assurée conjointement par ceux auxquels incombe un ministère de direction, et par tous les membres de l'Église. Le ministère ordonné a aussi pour tâche de préparer et de former les baptisés par la prédication et les sacrements au service et à la mission que le Seigneur leur demande.

4. Baptême et admission à la Sainte-Cène

Le baptême donne accès à la Sainte-Cène, la célébration de ceux qui appartiennent à Christ par la foi et le baptême. Dans les Églises issues de la Réforme, la participation à la cène présuppose une préparation catéchétique portant sur la foi et les sacrements.

Les efforts actuels en faveur de l'admission d'enfants baptisés à la cène avant la confirmation exigent donc que ces enfants soient, à leur niveau, en mesure de comprendre l'événement eucharistique.

5. Baptême et résiliation des liens avec l'Église

Le fait qu'une personne quitte l'Église n'annule pas pour autant l'événement de son baptême. C'est pourquoi l'Église garde une responsabilité d'ordre pastoral vis-à-vis de ceux qui ont quitté la communauté de l'Église.

IV. DE LA PRATIQUE DU BAPTÊME

1. Le caractère « juridique » du baptême

Lorsque l'Écriture Sainte présente les dons de salut de Dieu en se servant d'une terminologie juridique (grâce, justification entre autres) elle veut montrer par là que Dieu nous prend au sérieux et que ses dons nous engagent. Le langage juridique exprime que la promesse de Dieu crée une relation nouvelle. Mais il ne faudrait pas que ce discours symbolique entraîne un glissement de la conception du baptême vers des contenus du droit juridico-politique de nos sociétés civiles. Il faut transcrire ces concepts avec prudence, pour que soit maintenue la dynamique théologique originelle.

Lorsque des disciplines de baptême ont des conséquences juridiques, il ne faut pas perdre de vue leur orientation pastorale. Afin de maintenir le vrai sens de la discipline de l'Église, toute interprétation du droit ecclésiastique doit veiller au principe de la gratuité (*Epikie*). La reconnaissance d'une saine tradition locale ou la possibilité d'une vraie exception (dispense), font partie de ces principes d'interprétation. Il faut laisser des plages de liberté là où des réglementations trop hâtives risquent de bloquer un bon développement spirituel. Mais il ne faut pas non plus que l'Église soit trop accommodante ; elle doit pouvoir refuser quelque chose dans telle situation particulière, dire un « non » toujours englobé par le « oui » de Dieu. Toute discipline d'Église doit laisser assez de place au témoignage de l'amour du Christ.

2. La célébration du baptême et sa forme liturgique

Parce que le baptisé est appelé par son baptême dans la communion des croyants, celui-ci devrait être célébré au cours du culte de la communauté. Il faudrait que les Églises échangent entre elles les liturgies baptismales et la documentation servant à l'annonce et à la prédication sur le thème du baptême. Nous souhaitons particulièrement que l'accent soit mis sur la force d'expression du signe baptismal. L'importance du baptême nécessite que cet acte soit souligné par un culte plus festif que le culte habituel. Il faut que les communautés réapprennent à aimer et à prendre au sérieux les sacrements. Une attention toute particulière doit être portée à l'explication de la liturgie du baptême et à la prédication baptismale. Nous attachons une grande importance aux entretiens de baptême avec les parents – si possible aussi avec les parrains et marraines.

3. La catéchèse baptismale

La prédication de nos Églises devrait être davantage orientée vers la catéchèse du baptême. Elle devrait expliquer dans le détail le sens du baptême et favoriser la prise de conscience et la mémoire du baptême (par ex. célébration de la nuit de Pâques). La catéchèse baptismale ne doit pas se limiter à celle qui prépare l'adolescent à la confirmation. Il est nécessaire de mettre en place des structures adéquates, par ex. : lettres des parrains et marraines, séminaires pour les parents de confirmands, week-ends paroissiaux, séminaires pour conseillers presbytéraux... pour apprendre aux adultes à dire leur foi.

Les catéchismes d'adultes, catholiques ou protestants, résument ces efforts. Dans le vécu quotidien de nos paroisses et la formation des adultes il faut que nous cherchions des possibilités permettant aux adultes de vivre à partir de leur baptême dans la ligne de la parénèse du Nouveau Testament. Les mouvements charismatiques ne sont pas les derniers à souhaiter une vie consciente à partir du baptême et un témoignage personnel de la foi. Pour la théologie de la Réforme l'expression volontairement vécue du baptême ne peut jamais signifier re-baptême, mais ce souhait d'un acte confirmant le baptême et d'un témoignage public doit trouver sa place dans la communauté.

4. Baptême et confirmation

Il n'existe pas de conception unique du fondement théologique de la confirmation. La diversité de nos liturgies de confirmation et les différentes « questions - réponses » proposées l'indiquent bien. La catéchèse d'un non-baptisé devait avoir comme but le baptême. Il n'y a pas de raison de confirmer une personne qui vient d'être baptisée après une catéchèse.

La confirmation n'est pas seulement comprise comme la ratification réciproque du baptême ou comme l'aboutissement de la liturgie du baptême ; elle est par endroits aussi comprise comme une bénédiction et un envoi basés sur le baptême, un moment festif de fin de catéchisme voire comme un rite de passage. La conception habituelle de la confirmation comme admission à la Cène s'est estompée depuis que certaines Églises admettent à la Cène des enfants non-confirmés accompagnés de leurs parents. Il n'y a pas de raisons théologiques majeures qui obligent d'attendre la fin du catéchisme pour pouvoir participer à la Cène. Il faut continuer à étudier la relation entre baptême, confirmation et admission à la Sainte-Cène.

5. L'ajournement du baptême

L'ajournement du baptême est un acte d'Église qui relève de sa discipline :

a) Pour des raisons pastorales, l'Église reconnaîtra les problèmes de conscience que le baptême d'un enfant peut poser aux parents souhaitant ne pas se conformer à la pratique ecclésiale habituelle : elle pourra reporter la date du baptême.

b) Lorsque, à vues humaines, le candidat au baptême ne reconnaît pas que la promesse de grâce de Dieu a comme objectif la foi et lorsque, dans le cas d'un baptême d'enfant, on ne peut pas s'attendre à une éducation chrétienne, le pasteur et le conseil presbytéral peuvent ajourner le baptême demandé. Dans ce cas, il faut, pour des raisons pastorales, proposer une poursuite du dialogue et non opposer un refus absolu.

6. Le refus du baptême

Un refus catégorique du baptême met en cause la compréhension de ce baptême comme la voie du salut qui nous est proposée. L'Église doit pour cela clarifier dans sa prédication missionnaire le sens et le fondement du baptême.

7. La présentation – ou bénédiction – d'un enfant

Le souhait de certains parents de « faire bénir » ou de « présenter » leur enfant peut exprimer leur souhait de souligner le caractère confessant du baptême.

Cependant, lorsqu'une présentation (ou bénédiction) risque de dévaluer le baptême et sa dimension d'acceptation de la part de Dieu, il faut la refuser. Présentation ou bénédiction d'enfants ne sont jamais admissibles quand elles prennent la forme d'un acte « qui ressemble au baptême » (baptême sec !),

- parce qu'elles peuvent être comprises comme un acte ressemblant à un sacrement,
- parce que la pratique baptismale commune de nos Églises et la reconnaissance mutuelle du baptême sont, sur le plan oecuménique, des signes d'unité et expriment des accords qu'il ne faut pas remettre en cause par un agir irresponsable.

Toutefois, si les parents le souhaitent, la communauté peut mentionner nommément les enfants dans l'intercession d'un culte.

DANS TOUTES NOS RÉFLEXIONS NOUS VOULONS NOUS LAISSER GUIDER PAR LA PAROLE DE L'APÔTRE PAUL :

« PAR LE BAPTÊME, EN SA MORT, NOUS AVONS DONC ÉTÉ ENSEVELIS AVEC LUI, AFIN QUE, COMME CHRIST EST RESSUSCITE DES MORTS PAR LA GLOIRE DU PÈRE, NOUS MENIONS, NOUS AUSSI, UNE VIE NOUVELLE ». (Romains 6,4)

Source :

documentation-unitedeschretiens.fr